

Problème de sécurité pour les piétons au Rond-point Edmond Michelet

LIEU :

- Passage piétons situé entre le rond-point Edmond Michelet et le cours du Général de Gaulle
- Passage piétons situé entre le rond-point Edmond Michelet et le cours du Parc

CONSTATS :

- De nombreuses voitures se garent tous les jours aux angles du rond-point Edmond Michelet avec le cours du Général de Gaulle et le cours du Parc.
- Les piétons empruntant le passage piétons entre le rond-point le cours du Général de Gaulle, sont souvent masqués par des voitures mal stationnées (comme sur les photos ci-après).
- Les voitures qui arrivent sur le rond-point (parfois à vive allure) peuvent être gênées par ces voitures mal stationnées : elles doivent alors se déporter brusquement en tournant et/ou freiner brutalement pour éviter les piétons traversant masqués par les voitures mal stationnées.



RISQUES ET PROBLEMATIQUES RELEVES :

Le stationnement de voitures aux angles du rond-point est accidentogène :

- Risque d'embarquée des voitures qui doivent se déporter pour éviter les voitures mal stationnées aux angles du rond-point.
- Risque de collision avec un piéton qui traverse au passage piétons (entre le rond-point et le cours du Général de Gaulle) et qui est masqué par la voiture mal stationnée à l'angle du rond-point.
- Le stationnement payant arrivant sur le quartier au premier trimestre 2024 va amplifier le fait que les automobilistes vont se garer le plus possible sur le Rond-point Edmond Michelet (où le stationnement est gratuit), notamment sur ces emplacements à risque aux angles du rond-point.

NOS SUGGESTIONS :

Pour limiter les risques d'accidents relevés ci-dessus, il nous semble pertinent d'empêcher que les voitures puissent se garer aux angles du rond-point Edmond Michelet, en protégeant ces angles, soit par des poteaux comme pour l'angle du rond-point devant l'entrée de la piscine du Carrousel (voir photo ci-après), soit par des arceaux comme il y en a le long du cours du Général de Gaulle.


